



REUNION DU BUREAU

LUNDI 10 JUIN 2024 – 14H30
AIGREFEUILLE D'AUNIS

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 juin, à quatorze heures trente, le Bureau du Syndicat mixte des Rivières et Marais s'est réuni en session ordinaire à Aigrefeuille d'Aunis, salle de l'Agrifolium.

Nombre de délégués	:	06
Présents	:	05
Pouvoirs	:	00
Votants	:	05

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par voie dématérialisée aux délégués, le 5 juin 2024.

Présents :

Micheline BERNARD, Marie-Claude BILLEAUD, Roger GERVAIS, Philippe NEAU, Sylvain AUGERAUD,

Absent :

Guillaume KRABAL

Secrétaire de séance : Marie-Claude BILLEAUD

Assistaient également à la réunion Monsieur Jean-Louis BERTHÉ, Direction, Monsieur Didier BERCHAIRE et Monsieur Sylvain ROUILLE, techniciens de rivière.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation du secrétaire de séance

La Présidente expose :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Bureau est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame BILLEAUD fait acte de candidature.

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désigner Madame Marie Claude BILLEAUD pour remplir cette fonction.

Vote : pour : 05, contre : 00, abstention : 00

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 14 mai 2024

Madame la Présidente propose la lecture du procès-verbal de la réunion du 14 mai dernier qui a été communiqué à l'ensemble des membres du Bureau.

Le Bureau Syndical,

Vu le compte rendu de la séance du Bureau du 14 Mai 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 14 mai 2024.

Vote : pour : 05, contre : 00, abstention : 00

COMMANDE PUBLIQUE - FINANCES LOCALES

3. Attribution du marché de ripisylve 2024 – CTAO -

Madame la Présidente rappelle au Bureau que cette question a fait l'objet d'une première présentation à la séance du 14 Mai. Compte tenu du rapport d'analyse celui-ci avait décidé d'entendre les candidats pour préciser les offres techniques et financières.

Elle rappelle également les caractéristiques de cette consultation :

- marché portant sur l'intervention sur la végétation rivulaire du Curé canalisé et du Virson dans le cadre du CTAO

- consultation lancée le 04 avril 2024,

- 2 entreprises ont remis leurs offres dans les délais :

1 -Le groupement d'entreprises SERPE/CDES (Saint-Laurent-de-la-Prée) pour un montant de 176 412,00€ TTC,

2 - CEPM TP (Palardy) pour un montant de 122 328,00€ TTC.

Cette nouvelle analyse est présentée aux membres du Bureau afin qu'ils puissent prendre leur décision au regard des nouveaux éléments.

La fragilité du milieu et la protection de la biodiversité sont également prises en compte en regard du chantier à mener.

Le Bureau Syndical,

Vu l'analyse des offres,

Vu les notes obtenues par les candidats,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution du lot à l'entreprise CEPM TP qui présente l'offre la mieux disante aux conditions et montant communiqués ;

AUTORISE Madame La Présidente à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération et avenants éventuels

Vote : pour : 05, contre : 00, abstention : 00

Monsieur Berchaire présente les nouveaux éléments reçus suite aux échanges et à la demande faite de compléter leur offre durant la phase de négociation pour les deux candidats. Il en ressort que le volet financier n'a été modifié pour aucun des deux candidats. Monsieur Augeraud rappelle qu'il y a un écart de prix substantiel.

Monsieur Augeraud constate qu'il y a des points forts et des points faibles de chaque côté, notamment en ce qui concerne la structure de l'entreprise qui est défavorable du côté de CEPM TP (structure beaucoup plus élaborée chez SERPE/CDES).

Pour l'entreprise SERPE/CDES, concernant l'atelier nautique, et vu leur tirant d'eau très important, en cas de pluie importante, la barge peut rester à l'eau car elle est équipée de pieux coulissants avec de larges semelles qui permettent de la maintenir sur place. Ce qui n'est pas forcément un point positif, car le fait de les remonter et les redescendre à chaque déplacement, peut endommager la faune et la flore, comme les mollusques ou les anguilles dans leur environnement naturel.

Monsieur Augeraud relève que cette notion est importante car les moyens utilisés sont « destructifs ». Il prend l'exemple des travaux engagés sur le Mignon, par la CLE du Sage, où 2 200m³ de cailloux avaient été versés, hors d'eau, mais qu'après la crue, il avait fallu les retirer pour ajuster le niveau mais qu'alors ce n'était plus possible (mauvaise visibilité). Pour Monsieur Augeraud, c'est plutôt un point négatif.

Monsieur Berchaire lui répond que l'entreprise SERPE/CDES dispose d'un spécialiste écologue qui peut alerter sur les secteurs fragiles.

Cette entreprise programme de déposer les déchets tout le long de la berge, l'abattage se ferait sur deux jours et le stockage et le broyage sur trois jours. Les déchets de broyage seraient laissés le long de la berge.

L'entreprise CEPM TP, quant à elle, envisage une intervention ponctuelle sur la berge aux niveau de la route 137 qui est un secteur dangereux et compliqué (gros frênes entremêlés et remous importants dans ce secteur). Elle prévoit deux sites de déchargement (se déplace jusqu'au site avec leur chargement, broie lorsque le volume est important et évacue les déchets). L'intervention est privilégiée depuis la barge avec une petite pelle.

Monsieur Augeraud précise que l'entreprise CEPM TP a bien le chantier en tête et connaît tous les endroits stratégiques pour les entrées et les sorties des déchets. Monsieur Berthé ajoute que cela montre leur adaptabilité et leur réactivité. Leur matériel est certainement plus adapté à notre milieu aquatique.

En cas de pluie importante, le matériel (machines, barge, ...) serait retiré. Ce qui prendrait environ deux jours.

L'entreprise CEPM TP a fait part de ses expériences sur divers chantiers. Il en ressort qu'elle a beaucoup travaillé avec le SMVSA. Monsieur Berchaire s'est rapproché d'un de ses homologues techniciens et, au vu des échanges, s'est rendu compte de tout ce que l'entreprise était capable de faire avec du petit matériel.

La petite pelle, dont elle dispose, est équipée d'un sécateur et l'entreprise n'a donc pas besoin d'élagueurs.

Monsieur Berchaire précise que le point faible de l'entreprise CEPM TP réside sur le volet de sécurité et de formation des employés (formations faites principalement sur le terrain), alors que chez SERPE/CDES, il y a une vraie politique de formation. Monsieur Augeraud rappelle que les entreprises n'ont pas les mêmes structures pour les épauler derrière.

Il ajoute que les deux entreprises sont capables de faire le travail demandé et qu'il faut garder à l'esprit l'écart de prix substantiel.

En ce qui concerne le volet hygiène et sécurité, l'entreprise CEPM TP acquiert de l'expérience au fil des années et respecte la protection du milieu avec l'utilisation d'huile bio sur toutes les machines, y compris pour l'huile des chaînes. Elle est pleinement consciente de l'environnement et le matériel utilisé est plus léger que celui de l'entreprise concurrente. L'entreprise SERPE/CDES porte atteinte à la biodiversité (de par ses semelles larges et ses points d'ancrage) et ses choix de poste de travail ne sont pas judicieux (tout au long de la berge) ainsi que les déchets laissés en bordure du Curé. Monsieur Augeraud précise qu'il y a, en effet, deux approches différentes par les deux entreprises et que l'intervention de CEPM TP est moins impactante sur la biodiversité, que le matériel utilisé est plus léger et plus maniable qu'il y a deux centres de traitement prévus ainsi que l'évacuation des déchets et donc moins de pollution possible et d'atteinte du milieu.

4. Demande de subvention : marché de ripisylve 2024

Madame la Présidente indique aux membres que l'intervention sur la végétation rivulaire du Curé canalisé et du Virson peut être financée par nos partenaires dans le cadre du CTAO.

Suite à l'attribution du marché, Madame la Présidente propose au Bureau de les solliciter selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en € TTC	Nature	Montant en € TTC	Taux
LOT 01	122 328,00	Département	12 232,80	10 %
		AELB	61 164,00	50 %
		Région N-A	24 465,60	20 %
		Auto-financement	24 465,60	20 %
TOTAL	122 328 ,00	TOTAL	122 328,00	100 %

Le Bureau Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de sa Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le plan de financement du programme de l'intervention sur la végétation rivulaire du Curé canalisé et du Virson tel que décrit ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention pour cette opération auprès du Département de la Charente-Maritime à hauteur de 10%, soit un montant de 12 232,80€

SOLLICITE une subvention pour cette opération auprès de l'AELB à hauteur de 50%, soit un montant de 61 164,00€

SOLLICITE une subvention pour cette opération auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 20%, soit un montant de 24 465,60€

AUTORISE Madame La Présidente à déposer les demandes de subvention ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 05, contre : 00, abstention : 00

5. Convention UNIMA – étude des solutions de ralentissement dynamique en amont de Saint-Sauveur d’Aunis - CTAO

Madame la Présidente présente aux membres du Bureau, la proposition de la convention UNIMA relative à l’étude des solutions de ralentissement dynamique en amont de Saint-Sauveur d’Aunis.

Cette étude comprend :

- Le diagnostic hydraulique et du bassin versant,
- L’étude de faisabilité du scénario,
- La réalisation de l’étude AVP,
- Et les études réglementaires au titre de la loi sur l’eau et avenant à la DIG générale du CTAO.

Cette étude sera réalisée sur 18 mois pour un montant de 26 060,00€.

Le Bureau Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la convention et le devis présentés par l’UNIMA,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention et le devis du programme de l’opération de l’étude demandé à l’UNIMA concernant les solutions de ralentissement dynamique en amont de Saint-Sauveur d’Aunis.

AUTORISE Madame la Présidente à signer les documents correspondants y compris les avenants éventuels.

NOTE qu’il sera demandé à l’UNIMA de documenter les apports hydrauliques « extérieurs » (pluvial, ruissellements) impactant le périmètre d’étude.

Vote : pour : 05, contre : 00, abstention : 00

Monsieur Rouillé précise qu’il s’agit d’une étude similaire à celle faite sur la Rouillère au Gué d’Alléré ; il s’agit de sécuriser le bourg en cas de fortes pluies et d’assurer la restauration morphologique de la zone ; cette étude est prévue suite à la remontée de nappe vue cet hiver. Il ajoute que le délai de 18 mois pour l’étude est raisonnable : elle se terminerait fin 2025, les travaux pourraient alors commencer en 2026 dans le respect du calendrier du CTAO. Monsieur Berthé qui a rencontré l’UNIMA a bien insisté sur ce fait.

Monsieur Augeraud pense que les ruissellements impactant Saint-Sauveur viennent de tous les lotissements de Ferrières. Monsieur Neau juge que ces ruissellements sont complétés par la zone commerciale. Monsieur Augeraud confirme que ces phénomènes de débordement se sont accélérés depuis la construction de la nouvelle zone commerciale et des nouveaux lotissements. Bricomarché serait la plus grande zone imperméabilisée avec Carrefour Market.

Monsieur Rouillé atteste que l’imperméabilisation des sols en amont a un fort impact sur les cours d’eau.

Monsieur Neau renchérit en disant que tout ce qui n’est pas absorbé vient renforcer le ruissellement.

6. Demande de subvention – étude des solutions de ralentissement dynamique en amont de Saint-Sauveur d’Aunis

Dans le cadre de l’étude confiée à l’UNIMA, madame la Présidente propose de solliciter des aides de financement, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en € TTC	Nature	Montant en € TTC	Taux
ETUDE SOLUTIONS DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE EN AMONT ST-SAUVEUR	26 060,00	AELB	13 030,00	50 %
		DEPARTEMENT C-M	2 606,00	10 %
		RNA	5 212,00	20 %
		AUTO-FINANCEMENT	5 212,00	20%
TOTAL	26 060,00	TOTAL	26 060,00	100 %

Le Bureau Syndical,

Vu le Contrat Territorial Aunis Océan 2023-2025,
Entendu l'exposé de sa Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de l'AELB pour un montant TTC de 13 030,00€

SOLLICITE une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour un montant TTC de 2 606,00€

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant TTC de 5 212,00€

AUTORISE Madame la Présidente à déposer les demandes de subventions ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 05, contre : 00, abstention : 00

7. Convention UNIMA – étude de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie sur le Curé amont et la Roulière aval - CTAO

Madame la Présidente présente aux membres du Bureau, la proposition de la convention UNIMA relative à l'étude de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie sur le Curé amont et la Roulière aval.

Cette étude comprend :

- L'état des lieux - diagnostic,
- La proposition de solutions de restauration,
- L'étude AVP des solutions choisies,
- Et le dossier réglementaire.

Cette étude sera réalisée sur 18 mois pour un montant de 67 925,00€.

Le Bureau Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la convention et le devis présentés par l'UNIMA,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention et le devis du programme de l'opération de l'étude demandé à l'UNIMA concernant la restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie sur le Curé amont et la Roulière aval.

AUTORISE Madame la Présidente à signer les documents correspondants y compris les avenants éventuels.

NOTE qu'il sera demandé à l'UNIMA de documenter les apports hydrauliques « extérieurs » (pluvial, ruissellements) impactant le périmètre d'étude.

Vote : pour : 05, contre : 00, abstention : 00

Monsieur Rouillé précise que les deux études suivantes sont un peu différentes puisqu'il s'agit de travaux d'hydromorphologie. Certains secteurs, comme le Curé aval et Roulière ou Virson aval et Machet sont priorités car ils sont en amont du captage d'eau et ces études permettront de pouvoir récupérer une meilleure qualité d'eau potable. Elles seront suivies par un ingénieur hydrologue ce qui est un atout supplémentaire. La Roulière quant à elle sera finalisée puisqu'étudiée dans son intégralité. Le timing du CTAO est également respecté avec les études sur 18 mois également. Le périmètre prévu sur le CTAO a été légèrement modifié car le secteur étudié a été arrêté un peu avant la zone prévue.

Madame Bernard demande ce qu'il en est pour Bouhet. Monsieur Augeraud confirme qu'ils ont été inondés et qu'ils ont même entrepris des démarches pour que le Curé soit nettoyé à leur niveau. Monsieur Berthé répond que, depuis cet incident, il n'a cessé de répéter que le problème ne vient pas uniquement du Curé.

Monsieur Augeraud prépare un mémo en ce sens (qu'il n'a pas encore terminé) ; il a rencontré Madame Ollivier, qui accompagnait le Directeur de la DDTM, lors d'une réunion (sur le site de la cuvette de Nuaille), et qui elle aussi a fait un mémo sur le sujet. Elle lui a dit qu'elle souhaiterait provoquer une rencontre avec les différents acteurs pour une étude depuis la source du Curé et porter cette approche.

Monsieur Gervais intervient pour demander quelle solution rechercher ? zone d'expansion, entretien des cours d'eau ? Il est sûr que le secteur aval s'épanche trop lentement, ce qui provoque une montée des eaux et un débordement avant de continuer à s'écouler.

8. Demande de subvention – étude de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie sur le Curé amont et la Roulière aval

Dans le cadre de l'étude confiée à l'UNIMA, madame la Présidente propose de solliciter des aides de financement, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en € TTC	Nature	Montant en € TTC	Taux
ETUDE RESTAURATION CONTINUITE ECOLOGIQUE CURE/ROULIERE	67 925,00	AELB	33 962,50	50 %
		DEPARTEMENT C-M	6 792,50	10 %
		RNA	13 585,00	20 %
		AUTO-FINANCEMENT	13 585,00	20%
TOTAL	67 925,00	TOTAL	67 925,00	100 %

Le Bureau Syndical,

Vu le Contrat Territorial Aunis Océan 2023-2025,
Entendu l'exposé de sa Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de l'AELB pour un montant TTC de 33 962,50€

SOLLICITE une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour un montant TTC de 6 792,50€

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant TTC de 13 585,00€

AUTORISE Madame la Présidente à déposer les demandes de subventions ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 05, contre : 00, abstention : 00

9. Convention UNIMA – étude de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie sur le Virson aval et le Mchet - CTAO

Madame la Présidente présente aux membres du Bureau, la proposition de la convention UNIMA relative à l'étude de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie sur le Virson aval et le Mchet.

Cette étude comprend :

- L'état des lieux - diagnostic,
- La proposition de solutions de restauration,
- L'étude AVP des solutions choisies,
- Et le dossier réglementaire.

Cette étude sera réalisée sur 18 mois pour un montant de 29 960,00€.

Le Bureau Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la convention et le devis présentés par l'UNIMA,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention et le devis du programme de l'opération de l'étude demandé à l'UNIMA concernant la restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie sur le Virson aval et le Mchet.

AUTORISE Madame la Présidente à signer les documents correspondants y compris les avenants éventuels.

NOTE qu'il sera demandé à l'UNIMA de documenter les apports hydrauliques « extérieurs » (pluvial, ruissellements) impactant le périmètre d'étude.

Vote : pour : 05, contre : 00, abstention : 00

10. Demande de subvention – étude de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie sur le Virson aval et le Machet

Dans le cadre de l'étude confiée à l'UNIMA, madame la Présidente propose de solliciter des aides de financement, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en € TTC	Nature	Montant en € TTC	Taux
ETUDE RESTAURATION CONTINUITE ECOLOGIQUE VIRSON AVAL/MACHET	29 960,00	AELB	14 980,00	50 %
		DEPARTEMENT C-M	2 996,00	10 %
		RNA	5 992,00	20 %
		AUTO-FINANCEMENT	5 992,00	20%
TOTAL	29 960,00	TOTAL	29 960,00	100 %

Le Bureau Syndical,

Vu le Contrat Territorial Aunis Océan 2023-2025,
Entendu l'exposé de sa Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de l'AELB pour un montant TTC de 14 980,00€

SOLLICITE une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour un montant TTC de 2 996,00€

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant TTC de 5 992,00€

AUTORISE Madame la Présidente à déposer les demandes de subventions ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 05, contre : 00, abstention : 00

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Le
La Présidente,
Micheline BERNARD

Le secrétaire de séance,
Marie Claude BILLEAUD



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Billeaud', written in a cursive style.

